



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

### OBJET : ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS (ASB) FOOTBALL

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR L'ÉCOLE DE FOOTBALL ET SUBVENTION 2026  
Autorisation de signature

N°2025\_143

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

#### Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

#### Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

#### Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir l'activité football sur son territoire, souhaite allouer une subvention de fonctionnement plafonnée à 5 950 € à l'Association Sportive Brignais Football, en particulier pour le fonctionnement de son école de football.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention permettant de formaliser les moyens alloués à l'association en fonction d'objectifs précis et d'assurer un dialogue régulier entre la ville et l'association. Celle-ci comprend la subvention de fonctionnement pour l'ensemble du club à hauteur de 1950 € et une subvention pour l'école de football de 4 000 € dont le versement est prévu en 2 temps :

- 2 000 € versés suite au vote du budget 2026
- 2 000 € conditionnés à la production des documents stipulés dans la convention annexée, et versés, le cas échéant, pour tout ou partie, fin septembre 2026

Cette subvention donnera la capacité au club de s'engager auprès d'éducateurs sportifs et de garantir l'accompagnement des équipes de jeunes pour les entraînements et les matchs. Cet accompagnement vise la qualité de l'encadrement des équipes afin d'attirer les jeunes joueurs et joueuses et favoriser la qualité des apprentissages.

Ce soutien suppose l'engagement actif des membres dirigeants de l'association en faveur de cette école de football et une collaboration régulière avec la ville, afin que le club de Brignais soit dynamique, apprécié et accueillant.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

### A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour l'école de football de l'Association Sportive Brignais (ASB) football, telle que présentée en séance et jointe en annexe
- VOTER la subvention plafonnée à 5 950 € telle que détaillée ci-dessous :
  - 3 950 € versés en début d'année 2026
  - 2 000 €, au maximum, versés en octobre 2026 et conditionnés à la production des documents stipulés dans la convention annexée
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au Sport et à la coordination de la vie associative à signer ladite convention et ses éventuelles annexes
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire

Jean-Philippe GILLET

Le Maire

Serge BÉRARD

